



# PERENNITE

DECEMBRE - JANVIER 2007

Actualités

Le Master dans le désert marocain

La junior entreprise : la JEM Pharma

Le réchauffement climatique

Veille réglementaire

Dossier : Champs électromagnétiques et santé publique



Influence des téléphones mobiles



**FACULTÉ DE PHARMACIE  
DE MARSEILLE**



**UNIVERSITÉ DE LA MÉDITERRANÉE  
AIX-MARSEILLE II**

Master PRNT  
"Le PéRenNité"  
UFR Pharmacie  
27, bd Jean MOULIN  
13385 MARSEILLE  
CEDEX 5  
TEL : 04.91.83.55.33  
journal.prnt@laposte.net  
www.master-prnt.com

## L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Ce deuxième numéro du journal de l'édition 2006-2007 est l'occasion pour l'équipe pédagogique du Master de vous souhaiter une excellente année, propice à la réalisation de vos projets tant personnels que professionnels.

Nos vœux vous accompagnent pour que le premier semestre (réforme LMD oblige) soit couronné de succès et que le second soit une poursuite sur la bonne voie pour les uns et l'occasion de s'accrocher pour les autres.

Tant que possible, vous aurez notre soutien si de votre côté vous mettez votre dynamisme et votre motivation au service de vos ambitions, et en cela nous vous faisons confiance.

Au seuil de ce second semestre, deuxième étape de votre cursus, nous vous souhaitons un excellent travail et de bons moments de détente... "Mens sana in corpore sano".

## LA REDACTION

L'équipe de rédaction du journal du journal « PéReNniTé » est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette seconde édition de l'année 2006-2007.

Pour cette nouvelle année, nous espérons que ce journal vous satisfera toujours autant et que vous continuerez à réagir et à nous faire partager vos impressions par le biais de notre adresse mail : [journal.prnt@laposte.net](mailto:journal.prnt@laposte.net) .

N'hésitez pas à nous transmettre les sujets que vous souhaiteriez que l'on aborde par courriel.

BONNE LECTURE ET ENCORE UNE FOIS BONNE ANNEE !!!

## DONNEES DOSIMETRIQUES et EPIDEMIOLOGIQUES des REGIONS du MONDE à FORTE EXPOSITION AU RADON

Date : jeudi 12 octobre 2006 de 18 h à 20 h

Lieu : Faculté de Pharmacie, 27, Boulevard Jean Moulin - 13005 Marseille

Conférencière:- **Mme Catherine LUCCIONI**

L'exposition aux sources naturelles de rayonnements ionisants est due aux rayonnements cosmiques et à la radioactivité tellurique avec, dans les deux cas, une exposition externe et interne.

D'après l'UNSCEAR (2000), le niveau d'exposition est égal à 2,4 mSv pour le monde, mais cette valeur moyenne recouvre de grandes disparités.

L'altitude influence le niveau d'exposition d'origine cosmique qui est plus élevé dans des villes comme Mexico et La Paz. Par ailleurs, il existe des régions où la teneur des sols en radionucléides induit des niveaux d'exposition élevés, tout particulièrement celles du Kerala en Inde, de Yangjiang en Chine, Guaripari au Brésil et de Ramsar en Iran. Dans certains cas, les niveaux d'exposition d'habitants de ces régions peuvent être supérieurs à la limite annuelle d'exposition pour les travailleurs en France.

Depuis plus de 30 ans, ces zones font l'objet de nombreuses études dosimétriques pour préciser les niveaux d'exposition épidémiologiques pour évaluer la fréquence des cancers et des effets héréditaires, et radiobiologiques pour essayer de quantifier les effets génotoxiques des rayonnements ionisants. En effet, l'étude de ces populations, qui vivent le plus souvent depuis des générations dans ces régions, est une source précieuse d'information sur les possibles conséquences sanitaires d'exposition aux rayonnements ionisants à faible dose et faible débit de dose.

Ces études sont complexes en raison de la variabilité des niveaux d'exposition dans une même région, de la présence de facteurs confondants...

A ce jour, des résultats parfois contradictoires sont observés en radiobiologie, mais en terme de cancers ou d'effets héréditaires, ces études n'ont pas mis en évidence une augmentation de fréquence en relation avec ces niveaux d'exposition.

## Prochaines rencontres

### Séminaire international :

Missions publiques et protection civile en Europe :

“Pour un grand service public”

Du 1er au 2 mars 2007

Sous la présidence de Mme Annick CARNINO  
Ancienne directrice de l'AIEA

### Transport de matières dangereuses :

15 mars 2007

Séminaire “Risques et transport routier : réglementation et responsabilité”

A Mulhouse, ce séminaire s'adresse à tous les professionnels, juristes ou non, intervenant dans le domaine du transport routier de marchandises.

Il permettra de faire le point sur les nouvelles exigences relatives à la sécurité et à la responsabilité.

Le Raid 4L Trophy s'élancera le 15 février de Paris afin de rallier Marrakech pour la dixième année consécutive. Cette épreuve, à vocation humanitaire, est réservée aux étudiants européens. Chaque équipage (une 4l et deux pilotes) doit apporter 50 kilos de fournitures scolaires et d'équipements sportifs. Nous avons rencontrés l'équipe du Master PRNT, les deux pilotes de cette année, Maximilien BOULANGER et Benjamin BOIREAU, et les deux pilotes de l'année prochaine, Jean-Philippe REY et Olivier ACERBIS.

### **Quand et comment vous est venue l'idée de participer à cette aventure ?**

Nous souhaitons y prendre part depuis le début de nos études supérieures. C'est seulement cette année que nous avons pu y participer grâce à nos entreprises d'accueil qui nous ont permis de poser quelques jours de congés et nous les remercions pour cela... Nous avons présenté notre idée au staff du Master à l'ami-Juin 2006. Après l'accord du Master, c'est sous le nom de l'association CIRREN (Comité d'Information Régional sur les Risques Et les Nuisances) que nous nous sommes pré-inscrits.

### **Quel est le déroulement de l'épreuve ?**

Le premier départ est effectué à Paris. La première étape amènera les participants jusqu'à Bordeaux, ville où s'effectuera le second départ. C'est de cette dernière que notre équipage partira à la conquête du désert Marocain, effectuant tout d'abord le trajet jusqu'à Gibraltar où un bateau attendra les participants pour faire la traversée et débarquer à Tanger. S'en suivront 6 jours de trajet dans le désert avec des bivouacs organisés. La destination à atteindre pour chaque étape sera connue le matin pour être ralliée le soir-même.

### **Cette association (CIRREN) étant celle de votre Master, quelle a été sa position envers votre projet ?**

L'ensemble de l'équipe pédagogique nous a encouragé dans notre démarche. Ainsi, à la rentrée 2006-2007, notre projet a été intégré aux projets tuteurés dans la partie «Communication–Organisation d'événements/conférences ». Cette année étant la première participation, il a fallu mettre en place une structure et une organisation au niveau de ce projet. En effet cette équipe comprend également Emilie STRAHL qui s'occupe davantage de la partie organisation d'événements/conférences avec les deux futurs pilotes tandis que nous nous sommes plus axés sur le 4L trophy. N'étant pas issu d'une filière commerciale, nous ne disposons pas des repères et contacts dont disposent les Ecoles Supérieures de Commerce dont la participation est très importante en terme d'équipages. M. VIGER, professeur de communication, est notre principal relai avec les médias et c'est grâce à lui que nous avons eu contact avec Motors TV qui nous accordera un reportage à l'issue de l'épreuve.

### **Quelles ont été vos premières démarches ?**

Nous avons commencé par la recherche de partenaires auprès des entreprises en relation avec le Master, des entreprises locales, ainsi qu'auprès de nos entreprises d'accueil en apprentissage. Après un premier investissement personnel pour l'achat de la voiture (pour lequel nous remercions les parents de Maximilien) dès le premier mois, les travaux ont commencé ( ajout de filets dans les portières et sur le plafond, galerie sur mesure, etc...). Nous avons également réussi à obtenir un partenariat avec le lycée professionnel Jean Moulin de Port-de-Bouc pour la peinture de la voiture. Ainsi, nous effectuerons ce raid dans une voiture aux couleurs de la ville de Marseille.

## **Quelles ont été les réactions des entreprises ?**

Notre démarche n'a, hélas, pas eu les effets escomptés car, au mois de décembre, il nous manquait plus de 1500€ pour boucler notre budget et ainsi finaliser notre inscription. C'est grâce au soutien de la SFEN (Société Française de l'Energie Nucléaire) que nous avons envoyé notre bulletin d'adhésion définitif. Il faut savoir qu'il faut compter un budget d'environ 6000€ pour cette épreuve, cette somme représentant l'inscription, la voiture, l'essence, l'assurance et les équipements et travaux.

## **Quelles expériences tirez-vous de la préparation de cette épreuve ?**

Tout d'abord, nous encourageons les deux futurs pilotes à faire les démarches nécessaires à la réalisation d'un tel projet car la préparation du raid est réellement enrichissante à tous points de vue. En effet, il faut développer un esprit relationnel afin de trouver des entreprises susceptibles de nous sponsoriser et ensuite, les convaincre de signer le contrat de partenariat. Il ne faut surtout pas perdre espoir lorsque l'on voit des portes se fermer ou bien lorsque l'on attend une réponse qui n'arrive pas.

Pour continuer à faire vivre ce projet, il leur faudra former une équipe d'au moins cinq personnes motivées dans le but d'organiser les actions de financement et de sensibilisation des risques auprès du public. Par exemple, Jean-Philippe avait organisé une journée de sensibilisation à la sécurité routière en partenariat avec la Maison de la Sécurité Routière du Var, événement qui n'a finalement pas pu avoir lieu pour diverses raisons.

## **A un mois du départ, que vous reste t'il à faire ?**

La voiture est globalement prête. Il ne nous reste que quelques détails tels qu'ajouter les autocollants de nos sponsors et partenaires sur la voiture, la fixation des roues de secours sur la galerie, etc... Une bonne révision sera effectuée la semaine du départ et ensuite, ce sera le départ vers les dunes de sable du Maroc.

## **Ne risquez vous pas une surchauffe ?**

Il ne faut pas oublier que nous partons en février, ce ne sera donc pas le désert brulant de l'été que nous rencontrerons. Le plus difficile à imaginer est que l'on va avoir froid la nuit dans les étapes de montagnes (rires). L'an dernier, le temps, au cours de l'épreuve, a été très varié. En effet, les concurrents ont eu droit au soleil chaud, mais également à la pluie, la grêle et même la neige !

## **Vous avez la parole si vous souhaitez ajouter quelque chose.**

Nous souhaitons remercier toutes les entreprises ainsi que tous les particuliers qui nous ont soutenus et aidés à concrétiser notre rêve.

Et nous remercions également le staff du Master pour son soutien et tous nos sponsors : le CIRREN, la SFEN, L'association pour l'animation de la Corse, le groupe ONET, AVISO, l'amicale des sapeurs pompiers de Six-Fours et leur association des Jeunes Sapeurs Pompiers, ElChé Cola, la pizzeria chez Lionel (la Seynes/Mer)...

Nous nous excusons pour ceux que nous aurions pu oublier.

**Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter un bon raid et nous vous donnons rendez-vous à votre retour pour nous faire partager votre aventure.**

## Qu'est ce qu'une junior entreprise en version simplifiée ?

Une Junior Entreprise peut être comparée à un bureau d'étude. En effet, nous proposons nos compétences afin de réaliser des études dans des entreprises. La principale caractéristique d'une JE est qu'elle est dirigée uniquement par des **étudiants**.

## Depuis quand la JE de Pharma existe ?

La JE de Pharma est toute récente. Elle n'est active que depuis deux ans.

## Qui constitue la JE ?

La JE est constituée d'étudiants. Depuis cette année, le Master a intégré le Conseil Administratif de la JE, ce qui nous permet d'avoir un certain pouvoir de décision et une liste de contacts.

## Les compétences ?

Afin de décrocher une étude, il faut avoir certaines compétences. Ces compétences sont directement le reflet des UE validées durant les deux années du Master. Bien évidemment un M1 ne pourra pas assurer une étude dont le sujet est basé sur la microbiologie (unité de M2).

## Comment peut on s'inscrire ?

Il suffit de se présenter au bureau de la JE et de remplir une fiche individuelle. Lorsque la JE aura décroché une étude et que vos compétences seront en accord, vous serez contacté.

## Quel est l'intérêt d'une JE pour un étudiant ?

A travers la JE, un étudiant a la possibilité de s'épanouir. En effet, il prend contact avec des entreprises, réalise des études, et peut ainsi élargir son carnet d'adresse avec les industriels. En définitive, réaliser une étude pour la JE permet d'ouvrir son esprit sur le monde extérieur mais également de se faire des contacts pour notre future vie professionnelle.

## Les revenus ?

Bien évidemment chaque travail mérite salaire. En fonction de l'étude demandée, le salaire varie. Plus l'étude comporte « du terrain », plus les revenus seront importants (pouvant atteindre 200 euros par jour).

## Où s'adresser, demander plus de renseignements ?

Pour tous renseignements complémentaires, il suffit de contacter le master PRNT au 04.91.83.55.33 ou se rendre sur le site [www.master-prnt.com](http://www.master-prnt.com).



## GIEC : un réchauffement climatique de 1,8 à 4 degrés d'ici la fin du siècle

Les 500 délégués du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) réunis à Paris pendant 5 jours ont rendu leurs conclusions à Paris début février dans un «Résumé à l'intention des décideurs» signé par des scientifiques mais aussi par les représentants des gouvernements membres des Nations Unies.

«Le 2 février 2007 restera dans l'histoire comme le jour où l'on ne discute plus de la réalité de l'influence de l'homme sur le changement climatique. Les preuves sont réunies sans ambiguïté. Personne ne peut agir de la même manière, sauf à être considéré comme irresponsable» a déclaré Achim Steiner, chef du programme de l'ONU pour l'environnement lors de la présentation du rapport.

D'après le rapport, les concentrations mondiales de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère sont passées de 280 à 379 parties par millions depuis la révolution industrielle et le rythme s'accélère au lieu de diminuer. Ces cinquante dernières années, la vitesse moyenne de réchauffement a doublé. Les océans se sont réchauffés jusqu'à des profondeurs de 3000 mètres, les glaciers et les calottes glaciaires ont fondu, le niveau moyen de la mer est monté de 1,8 millimètre par an depuis les années 1960 avec une accélération depuis 1993.

A partir de ces constatations, les chercheurs ont élaboré six scénarios en fonction des réponses données par l'humanité. L'estimation la plus probable envisage un réchauffement de +1,8 à +4 degrés d'ici la fin du siècle par rapport à la période 1980-1999 et les scénarios n'excluent pas l'hypothèse d'un réchauffement de 6,4 degrés.

Les conclusions du rapport sont préoccupantes : plus grande fréquence des périodes de canicule et des fortes précipitations, diminution des glaces de mer, intensification des cyclones, typhons et ouragans. Le niveau des océans pourrait monter de 18 à 59 centimètres d'ici la fin du siècle, obligeant des millions de personnes à quitter leur zone d'habitation.

Pour la France, les conclusions de Météo France montrent que le nombre de canicules (plus de 35 °C) sera multiplié par 7 si la température moyenne monte de 2 degrés et par 14 si elle monte de 5 degrés.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE :  
LES MODÈLES PRÉVISIONNELS SONT DE PLUS EN PLUS  
ALARMISTES...



Les téléphones portables font désormais partie intégrante des moyens modernes de télécommunication. Dans certaines régions du monde, ils constituent le moyen le plus fiable, et parfois unique de communication.

Dans de nombreux pays, la moitié de la population se sert déjà de ces appareils et le marché est encore en croissance rapide. L'industrie prévoit qu'en 2005, on comptait 1,6 milliards d'abonnés dans le monde. Pour répondre à cette évolution, il a fallu installer un nombre de plus en plus croissant de stations de base servant au fonctionnement de ces téléphones. Celles-ci sont constituées d'une antenne radio de faible énergie qui communique avec les appareils des utilisateurs.

Compte tenu du nombre considérable d'utilisateurs de téléphones portables, tout effet indésirable même bénin pourrait avoir des conséquences importantes pour la santé publique. Surtout faisons bien la différence entre ces champs RadioFréquences et les radiations ionisantes comme les rayons X ou gamma. A la différence de ces derniers, les champs RF ne peuvent pas provoquer d'ionisation ou de radioactivité dans l'organisme. C'est pourquoi on les appelle rayonnements non ionisants.

En terme de niveau d'exposition il faut différencier les téléphones mobiles et les stations de base. En effet, l'exposition de l'utilisateur d'un téléphone mobile est bien plus grande que celle d'une personne vivant à proximité d'une station de base cellulaire. Toutefois, il faut également mentionner que le téléphone mobile ne transmet de l'énergie RF que lors des communications (mis à part quelques signaux utilisés pour garder le contact avec les stations de base les plus proches), alors que les stations de bases transmettent continuellement des signaux.

**Les Combinés** de téléphones mobiles sont des transmetteurs de RF de faible énergie, l'émission maximale se situant entre 0,2 et 0,6 watts. D'autres types de transmetteurs comme les émetteurs-récepteurs radio portatifs peuvent émettre 10 watts ou plus. La puissance du champ RF (et donc l'exposition d'un utilisateur) diminue rapidement avec la distance. Ainsi, l'exposition d'une personne utilisant un système « mains libres » est beaucoup plus basse que pour quelqu'un qui place le combiné près de sa tête. L'exposition aux RF des gens situés à proximité est elle aussi très basse.

**Les Stations de base** transmettent avec une puissance pouvant aller de quelques watts à plus de 100 watts, selon la taille de la région ou « cellule » qu'elles desservent. Les antennes sont généralement installées sur des bâtiments ou des pylônes à des hauteurs allant de 15 à 50 m au-dessus du sol. A cause de la faible ouverture du faisceau dans le plan vertical, l'intensité au sol du champ RF est faible immédiatement en dessous de la station. Elle augmente ensuite légèrement en s'éloignant un peu puis diminue à de plus grandes distances. Des barrières, installées en général de deux à cinq mètres de certaines antennes sur les toits, empêchent les gens de pénétrer dans des zones où les champs RF dépassent les limites d'exposition.

Il existe d'autres sources de RF dans les communautés comme les antennes de communication, comme celles utilisées par les pompiers, la police ou les services d'urgence, fonctionnant à des puissances semblables aux stations de base et, souvent à des fréquences identiques. Dans de nombreuses zones urbaines, les antennes de télévision et de radio transmettent couramment des RF à des niveaux plus élevés que les stations de base des téléphones mobiles.



## EFFETS SUR LA SANTÉ

Les champs RF pénètrent dans les tissus exposés à une profondeur qui dépend de la fréquence, jusqu'à un centimètre aux fréquences utilisées par les téléphones mobiles. L'énergie est absorbée par l'organisme et produit de la chaleur qui est normalement dispersée par les mécanismes normaux de thermorégulation du corps. Il est clairement établi que tous les effets prouvés de l'exposition aux RF sont en relation avec cet échauffement.

Dans la plupart des cas, les études se sont intéressées aux résultats à court terme d'une exposition complète de l'organisme à des champs RF bien plus forts que ceux que l'on trouve dans la communication sans fil. En revanche, aucune étude n'a mis en évidence d'effets indésirables pour des expositions situées en dessous des niveaux autorisés par les directives internationales. De plus, il est apparu que peu de travaux ont été entrepris sur les effets localisés (à la tête en l'occurrence).

**Cancer** : dans l'état actuel des connaissances scientifiques, il est peu probable que l'exposition à des champs RF, comme ceux des téléphones mobiles et stations de base, induise ou favorise l'apparition de cancers. Plusieurs études portant sur des animaux exposés à ce type de Radiofréquence n'ont pu apporter la preuve qu'ils induisaient ou favorisaient l'apparition de tumeurs cérébrales. Toutefois, si une étude a établi en 1997 que les champs RF augmentaient le taux d'apparition des lymphomes chez des souris génétiquement modifiées, les conséquences de ce résultat pour la santé ne sont pas claires. Plusieurs études sont en cours pour confirmer cette observation et déterminer si ces résultats sont applicables à l'homme. Trois études épidémiologiques récentes n'ont pas trouvé de preuves concluantes d'une augmentation du risque de cancer ou de toute autre maladie en relation avec l'utilisation de téléphones mobiles.

**Autres risques pour la santé**, : les chercheurs ont signalé d'autres effets liés à l'utilisation des téléphones mobiles, comme des modifications de l'activité cérébrale, du temps de réaction et de la structure du sommeil. Ces effets, minimes, n'ont apparemment pas d'incidence sur la santé. Des études sont en cours pour essayer de confirmer ces résultats.

**Conduite** : la recherche a clairement établi une augmentation du risque d'accident lorsqu'on utilise un portable tout en conduisant un véhicule, qu'il s'agisse d'un combiné classique ou d'un système « mains libres ».

**Interférences électromagnétiques** : il existe des possibilités d'interférence lorsque les téléphones mobiles sont utilisés à proximité de certains dispositifs médicaux (comme les pacemakers, les défibrillateurs internes et certains prothèses auditives). Il y a également les interférences possibles avec les systèmes électroniques des avions.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Parmi les études entreprises récemment, aucune ne permet de conclure que l'exposition à des champs de radiofréquences émis par les téléphones mobiles ou leurs stations de base ait une incidence néfaste quelconque sur la santé. Toutefois, l'état des connaissances actuelles présente des lacunes qui doivent être comblées pour permettre une meilleure évaluation des risques sanitaires. Il s'écoulera entre trois et quatre ans avant que les recherches nécessaires sur les radiofréquences soient menées à terme et évaluées et que les résultats finals soient publiés. Dans l'intervalle, l'OMS formule les recommandations suivantes :

**Respect scrupuleux des directives d'ordre sanitaire** : des directives internationales ont été conçues pour protéger l'ensemble de la population : les utilisateurs de téléphone mobile, ceux qui travaillent ou résident à proximité des stations de base, mais aussi les personnes qui n'utilisent pas de téléphone mobile.

**Mesures de précaution** : pour le Gouvernement ; des mesures de précaution devraient être introduites indépendamment pour inciter les fabricants à réduire volontairement le niveau de rayonnement de leur matériel et le public à limiter son exposition personnelle aux champs RF.

Pour l'individu, l'état actuel des connaissances scientifiques ne justifie pas que l'on prenne des précautions particulières pour l'utilisation des téléphones mobiles. En cas d'inquiétude, une personne pourra choisir de limiter son exposition (ou celle de ses enfants) aux RF en abrégant la durée des communications ou en utilisant l'option « mains libres » permettant d'éloigner l'appareil de la tête et du corps.

**Respect des directives locales limitant l'utilisation des téléphones mobiles pour éviter les interférences dues au CEM** : les téléphones mobiles peuvent perturber le fonctionnement de certains appareils électromédicaux. Ainsi dans les services de soins intensifs des hôpitaux, l'utilisation de portable devrait-elle y être interdite car la vie de certain patient peut être en danger. De même, ces téléphones ne devraient pas être utilisés dans les aéronefs en raison de possibles interférences avec les systèmes de navigation.

**Sécurité en matière de conduite** : le risque d'accidents de la circulation augmente effectivement si le conducteur utilise un téléphone mobile. Les conducteurs devraient être vivement encouragés à ne pas utiliser leur téléphone mobile en conduisant.

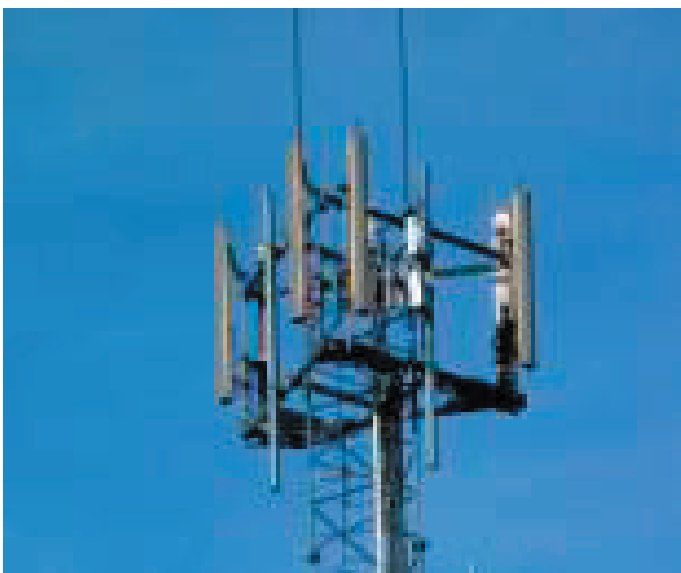
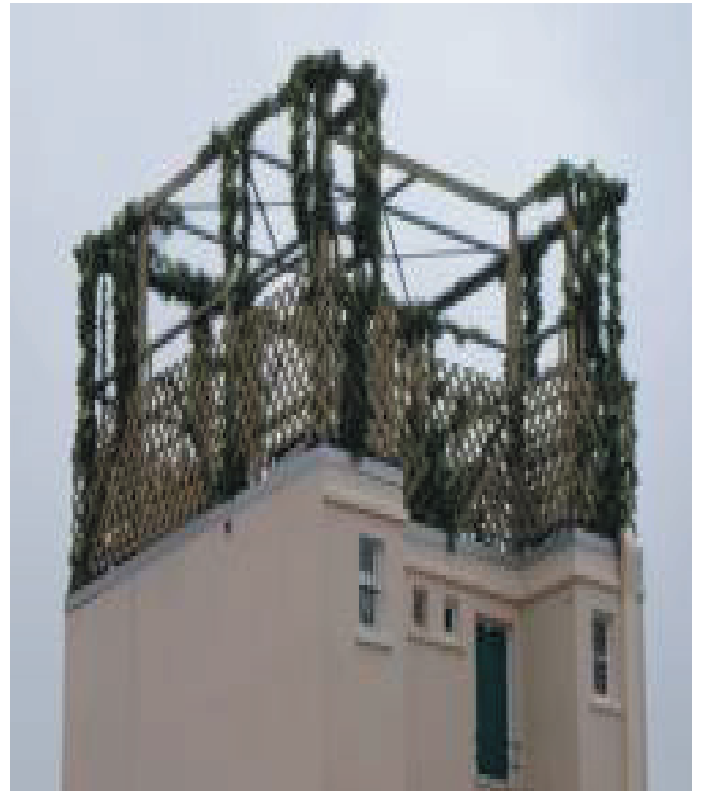
**Systèmes d'absorption des rayonnements radioélectriques** : l'état des connaissances scientifiques ne justifie pas que l'on doive équiper les téléphones mobiles de systèmes de protection pour absorber de tels rayonnements. Ces systèmes n'ont aucune justification sur le plan sanitaire et leur efficacité, pour la plupart d'entre eux, n'est pas prouvée.

**Concertation avec la population locale au sujet de l'implantation des stations de base** : les stations de base des réseaux de téléphones mobiles doivent assurer une bonne couverture du territoire et être accessibles au personnel d'entretien. Même si l'intensité des champs RF autour de ces stations

# santé publique : téléphone mobile P.11

n'est pas considérée comme un facteur de risque pour la santé, les décisions concernant leur implantation doivent prendre en compte l'aspect esthétique et les préoccupations du public. Ainsi, l'implantation de ces stations à proximité de jardins d'enfants, d'écoles ou de terrains de jeux devra être étudiée avec une attention spéciale. Le dialogue et une bonne communication entre l'opérateur, les autorités locales et le public au moment de la planification d'une nouvelle antenne peuvent contribuer à améliorer la compréhension de la population et à faire mieux accepter l'installation.

**L'information** : un système efficace d'information sur la santé et de communication entre les experts scientifiques, les gouvernements, l'industrie et le public est nécessaire pour aider à mieux faire connaître la technologie du téléphone mobile et à dissiper la méfiance et les craintes plus ou moins fondées. Cette information devra être à la fois précise et adaptée au public ciblé.



## **PRODUITS CHIMIQUES**

Plomb et cadmium : décision de la Commission du 12 octobre 2006 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique, l'annexe de la directive 2002/95/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exemptions relatives aux applications du plomb et du cadmium. (JO de l'U.E n°L283 du 14 octobre 2006)

*Cette décision ajoute certains matériaux et composants contenant du plomb et du cadmium à la liste des applications exemptées de l'interdiction de l'utilisation de ces substances dans les équipements électriques et électroniques.*

*Sont visés notamment le plomb et cadmium contenus dans les encres d'impressions pour l'application d'émail sur verre borosilicaté et les alliages de plomb en tant que matériau de brassage pour les transducteurs utilisés dans les haut-parleurs de grande puissance.*

Chrome hexavalent : décision de la Commission du 12 octobre 2006 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique, l'annexe de la directive 2002/95/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exemptions relatives aux applications du chrome hexavalent. (JO de l'UE n°L283 du 14 octobre 2006).

*Cette décision ajoute l'utilisation du chrome hexavalent dans les revêtements anti-corrosions de feuilles de métal non peintes et de fixations utilisées pour la protection contre la corrosion et les interférences électro-magnétiques dans les équipements informatiques et de télécommunications, à la liste des applications exemptées de l'interdiction d'utilisation du chrome hexavalent.*

## **EAU, ASSAINISSEMENT**

Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (JO du 31/12/2006)

*Cette loi devrait répondre à trois objectifs :*

- 1- donner aux pouvoirs publics les outils pour atteindre les buts fixés par la directive-cadre européenne sur l'eau du 23/10/2000, qui impose de retrouver un bon état écologique des eaux d'ici fin 2015.*
- 2- rendre plus transparent et plus efficace le service public de l'eau et de l'assainissement et améliorer les conditions d'accès à l'eau pour tous.*
- 3- rénove l'organisation de la pêche en eaux douces.*

## **COUVERTURE AT/ MP STAGIAIRE**

Décret N°2006-1627 du 18 décembre 2006 relatif à la protection contre les accidents du travail et des maladies professionnelles des stagiaires et modifiant le code de la Sécurité Sociale (JO du 20 décembre 2006)

*Ce décret précise les modalités de couvertures contre les AT et MP des stagiaires. Sont concernés les étudiants ou les élèves des enseignements techniques pour les accidents survenus au cours des enseignements ainsi que par le fait ou l'occasion des stages auxquels ils ont donné lieu ; les élèves de l'enseignement secondaire ou d'enseignement spécialisé et tous les autres étudiants, pour les accidents survenus au cours des enseignements dispensés en atelier ou en laboratoire, ainsi que par le fait ou à l'occasion de stages effectués dans le cadre de leur scolarité ou leur études.*